

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
27 mai 2025

---

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES - (N° 1345)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CF30

présenté par  
M. Monnet, rapporteur

-----

**ARTICLE 3**

I. – À l’alinéa 2, supprimer les mots :

« Gouvernement fixe, par décret, le ».

II. – Au même alinéa, supprimer les mots :

« mentionnés à l’article D. 312-1-1 du code monétaire et financier ».

III. – Compléter ce même alinéa par les mots :

« est fixé par décret. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel